

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	3 (1906-1913)
Heft:	2
Artikel:	Notice sur quelques sépultures découvertes à Cessy près Gex et sur les tombes en dalles dans le canton de Genève
Autor:	Cartier, Alfred
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1002474

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOTICE

SUR

Quelques Sépultures découvertes à Cessy près Gex

ET SUR LES

TOMBES EN DALLES DANS LE CANTON DE GENÈVE

PAR

Alfred CARTIER.

On a signalé depuis nombre d'années, dans le canton de Genève et dans la ville même, la découverte de tombes construites en dalles de molasse, présentant les mêmes caractères et appartenant sans doute à la même époque.

Dès l'année 1841, la commission archéologique de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève dressait, dans un de ses rapports¹, le catalogue des sépultures de ce genre parvenues à sa connaissance et mentionnait les localités de Vandœuvres, Landecy, Bernex et Cartigny, situées sur la rive gauche du lac et du Rhône, Russin et Genthod sur la rive droite et, pour la ville, la cour du Collège. De 1845 à 1857, cette liste venait s'accroître encore des noms de Pressy (commune de Vandœuvres)², Lullier (commune de Jussy)³, Veyrier⁴ et Grand-Saconnex⁵. Plus récemment encore,

¹ M. D. G., t. I, p. 251.

² Procès-verbaux des séances de la Société d'histoire, 27 mai 1847, communication de M. le pasteur Théremin.

³ *Ibid.*, 10 juin 1852, lettre de M. Micheli, maire de Jussy.

⁴ H.-J. Gosse, *Notice sur d'anciens cimetières*, etc., dans M. D. G., t. IX, p. 4.

⁵ Procès-verbaux des séances de la Société d'histoire, 26 mars 1857, communication de M. F. Troyon.

de semblables trouvailles ont été faites à Choulex¹, Chevrens (commune d'Anières), Soral, Athenaz, Chèvres, Aire-la-Ville et Meyrin². À cette énumération, sans doute incomplète, il conviendrait d'ajouter celle des localités du département de la Haute-Savoie, situées à proximité immédiate de la frontière genevoise, et qui ont donné lieu aux mêmes constatations, en particulier : Ville-la-Grand, Ambilly, Annemasse, Bossey, Archamp et Saint-Julien³.

Mais si nombreux qu'aient été, dans notre pays, ces lieux d'inhumation, il n'avait pas été possible jusqu'ici de les étudier méthodiquement, ni même d'en déterminer la date avec une entière certitude, soit par le fait de leur destruction avant toute investigation précise, soit surtout à cause de l'absence presque absolue de mobilier funéraire dans les tombes que le hasard des travaux de campagne avait rendues à la lumière. C'est donc dans l'espoir de contribuer à la solution du problème que nous avons entrepris les recherches dont nous nous proposons de donner ici le compte-rendu sommaire. La localité que nous avons explorée se trouve, il est vrai, un peu au delà de notre frontière, mais elle appartient au Pays de Gex que la géographie, l'archéologie et l'histoire rattachent étroitement à Genève. Les conclusions à tirer de nos fouilles doivent être considérées dès lors comme s'appliquant aussi bien à notre propre territoire.

Le village de Cessy⁴ est situé à deux kilomètres sud-est de Gex

¹ Voir ci-dessous, p. 85.

² B. Reber, *Recherches archéologiques à Genève et aux environs*, 1901, in-12, p. 204, 10, 52, 15, 56, 181, 186 et 49.

³ Le Roux et Marteau, *Les sépultures burgondes dans la Haute-Savoie*. Annecy, 1899, in-8.

⁴ Cette localité est mentionnée, dès le milieu du IX^e siècle, dans une charte de l'empereur Lothaire de 855, pour des biens qu'y possédaient les religieux de l'abbaye de Saint-Claude. En 1091, Guy évêque de Genève leur donne l'église de Sainte-Marie qui devint celle du prieuré établi depuis par les moines. L'église paroissiale appartenait également, avec droit de présentation et de collation, à la célèbre abbaye qui en reçut confirmation de l'empereur Frédéric Barberousse, le 16 novembre 1184. Celle-ci avait droit enfin à toutes les dîmes de la paroisse. (Cf. Guigue, *Topographie historique du département de l'Ain*, p. 66).

(département de l'Ain), sur la route de Genève à Gex et à 600 m. environ d'altitude.

Il est divisé en trois quartiers : celui du haut, vers le nord, avec la mairie et l'église qui s'élève sur une sorte d'éperon au bas duquel s'étend le terrain de l'ancien prieuré de Cessy, celui du centre, à une centaine de mètres de la route Genève-Ferney-Gex, enfin celui du bas, vers le sud.

C'est dans le quartier du centre que se trouve la propriété dite La Placette, appartenant à M. Antoine Carpin, tonnelier à Cessy.

Au mois d'août 1906, M. Carpin, en creusant les fondations d'un mur entre sa cour et son jardin (Pl. V), mit à découvert une sorte de fosse commune renfermant des ossements humains mêlés à de la chaux et deux tombes en dalles de molasse.

Nous apprîmes également que des découvertes analogues avaient été faites antérieurement dans le mas de maisons, cours et jardins attenant à la propriété Carpin. Il s'agissait donc, non pas d'une ou deux tombes isolées, mais d'un petit cimetière dont l'exploration soigneusement conduite devait permettre d'étudier, avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, un mode de sépulture autrefois si répandu dans nos contrées, mais qui n'avait donné lieu encore qu'à des relevés insuffisants.

Le Musée archéologique de Genève avait, nous parut-il, une tâche à remplir en cette circonstance, et c'est en son nom que nous avons obtenu de M. Carpin l'autorisation de poursuivre les recherches et de pratiquer les fouilles que nous jugerions utiles. Celles-ci ont pu, d'ailleurs, être conduites très rapidement, soit du 8 au 12 octobre 1906, grâce à la nature du sol et à un temps exceptionnellement favorable.

Les sépultures de Cessy sont situées sur une pente tournée au midi et bornée de ce côté par un chemin. C'est là une constatation qui a son importance : elle a été faite ailleurs et doit être retenue comme l'un des éléments qui nous permettront de dater notre cimetière¹. Le sol en est constitué, jusqu'à plus d'un mètre de profondeur, par du terreau rapporté dans lequel on remarque

¹ Cf. Boulanger, *Le Mobilier gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*. Paris, 1902-1905, gr. in-8, p. XXXI.

une quantité de menus fragments de briques romaines¹. Au dessous de cette première couche, on trouve le terrain naturel, de composition argileuse.

Une tranchée conduite dans le jardin, direction sud-ouest au nord-est, nous a permis de mettre au jour deux étages de trois tombes chacun, l'étage supérieur à 60 cent. de profondeur, l'autre à 1^m,10 (Pl. V). Les sépultures sont exactement alignées du sud-ouest au nord-est et toutes construites en dalles de molasse² à l'exception d'une seule de l'étage inférieur, qui est en terre libre. Elles présentent également toutes la même orientation du nord-ouest au sud-est et les ossements qu'elles renferment sont en général remarquablement conservés.

Les morts sont couchés sur le dos, les bras presque toujours placés le long du corps, la paume des mains reposant sur le sol; la tête droite ou un peu inclinée sur l'épaule gauche, se trouve au nord-ouest, de manière que le visage soit tourné vers le lever du soleil.

Quant aux sarcophages eux-mêmes, ils présentent la forme d'un trapèze très allongé. Chacun des longs côtés de la caisse se compose de deux dalles dressées, de 4 1/2 à 5 cent. d'épaisseur; une plaque rectangulaire en ferme les extrémités. Deux grandes dalles constituent le couvercle et dépassent légèrement les parois de la caisse, dont le fond est formé de plaques placées sur un lit de terre damée. La base des dalles latérales est à un niveau inférieur à celui du fond.

Le mode de construction est le même dans les deux étages, mais beaucoup plus soigné dans celui du bas : là, les dalles sont bien équarries, exactement assemblées, les joints eux-mêmes sont garnis de mortier et, au lieu de petites plaques dont les contours irréguliers s'ajustent plus ou moins, comme c'est le cas dans l'étage supérieur, deux dalles taillées constituent le fond.

Les tombes du palier supérieur sont souvent remplies jusqu'au

² MM. Le Roux et Marteau (*ouvr. cité*, pp. 14 et 24) constatent que, dans la Haute-Savoie, les cimetières barbares ont été creusés près des ruines des villas romaines, ou même sur leur emplacement.

³ La carrière se trouve près de Tutigny, hameau situé à 2 kilomètres à l'est de Cessy.

bord d'un terreau noirâtre qui ne saurait provenir de l'extérieur, mais a été placé intentionnellement dans la caisse, ainsi qu'on l'a souvent constaté ailleurs¹.

Tels sont les caractères généraux des sépultures de Cessy. Ils correspondent aux observations faites sur le territoire genevois, nous les avons retrouvés identiques dans une tombe que nous avons eu l'occasion d'examiner à Choulex, quelques semaines plus tard²; nous les voyons constamment aussi apparaître dans la Haute-Savoie et nous pouvons les considérer dès lors comme inséparables de ce mode d'inhumation dans notre pays.

Il nous reste à indiquer sommairement les particularités que nous avons relevées dans les tombes qui font l'objet de cette notice³.

Étage inférieur.

Tombe A. — Longueur (à l'intérieur de la caisse) : 1^m,95

Largeur à la tête	0 ^m ,50
Largeur aux pieds	0 ^m ,45
Hauteur à l'intérieur	0 ^m ,35

¹ Cochet, *La Normandie souterraine*. Paris, 1855, in-8, p. 209. — Troyon, *Description des tombeaux de Bel-Air près Cheseaux sur Lausanne*, 1841, in-4°, p. 1.

² Au mois de janvier 1906, M. Edmond Boissier, maire de Choulex, voulut bien nous signaler la découverte d'une tombe en dalles de molasse, dans la propriété de M. Rivollet, au lieu dit Place. Nous saisissions l'occasion d'exprimer notre reconnaissance soit à M. le maire de la commune, soit au propriétaire qui eut l'obligeance de laisser la sépulture intacte jusqu'à notre arrivée. Il serait bien désirable que cet exemple fût plus généralement suivi. Comme à Cessy, nous avons trouvé la tombe de Choulex sur une pente inclinée au midi, à une profondeur, mesurée jusqu'aux dalles du couvercle, de 35 cent. à la tête et de 72 aux pieds, la sépulture s'enfonçant obliquement dans le sol suivant l'inclinaison du terrain. Mode de construction identique à celui de la rangée supérieure des sépultures de Cessy et même orientation, du nord-ouest au sud-est, la tête du mort au nord-ouest. Longueur du couvercle 1^m,95; longueur à l'intérieur 1^m,80; largeur à la tête 0^m,42, aux pieds 0^m,37; hauteur de la caisse 0^m,34. Aucun objet; ossements mal conservés, mais permettant de constater la position que nous avons décrite plus haut.

³ Les deux tombes A et B sont celles découvertes par le propriétaire.

Cette sépulture, qui est celle d'une femme, a livré les objets suivants :

Une boucle de ceinture en bronze, avec anneau ovale orné de fines côtes disposées en cinq groupes, et ardillon à talon articulé sur l'anneau (Pl. I, fig. 1).

Une épingle en bronze, dont la partie supérieure est renflée en forme de prisme quadrangulaire orné, sur deux de ses faces, d'une double rangée de points gravés (Pl. I, fig. 2).

Tombe B (Pl. IV, fig. 1). — Avec les ossements d'un homme, elle renfermait un mobilier funéraire plus important et surtout plus caractéristique encore que celui de la tombe précédente :

1° Au côté gauche du corps, au-dessous de la dernière côte :

Une boucle de ceinturon en bronze, anneau ovale, ardillon à talon orné d'un zig-zag en relief, obtenu par des dents de loup alternées haut et bas et frappées au poinçon (Pl. II, fig. 1).

Deux tenons de courroie de ceinturon, en bronze, à tête arrondie et extrémité triangulaire, munis en dessous de deux pitons venus à la fonte (Pl. II, fig. 2).

Une plaque rectangulaire en bronze, ajourée en croix (Pl. II, fig. 3). Le cadre et les bras de la croix sont ornés d'une double rangée de petits traits obliques gravés et de deux dents de loup, dessinées de même au pointillé, sur le bras le plus large. Cette plaque

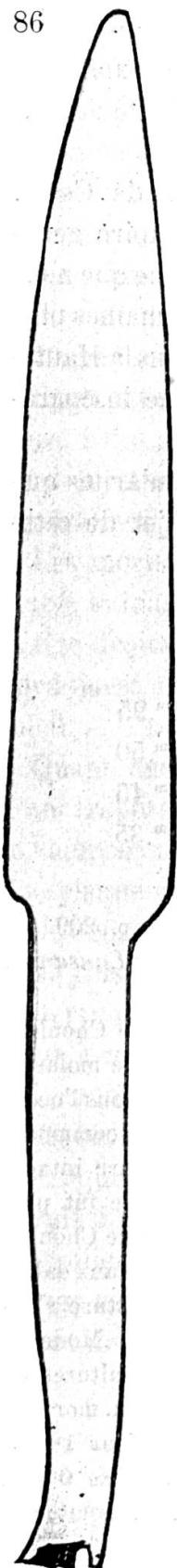


Fig. 1.

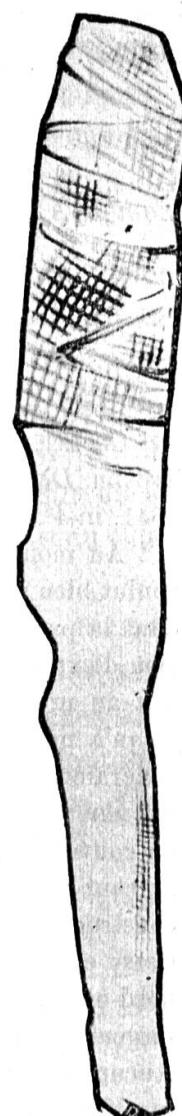


Fig. 2.

devait être fixée au ceinturon et placée probablement sur le dos.

Au côté gauche du bassin :

Un couteau en fer à longue soie. Long. 0^m,182 (Fig. 1).

Un autre plus petit, mesurant 0^m,125 de longueur, mais dont la pointe est cassée, et offrant, sur l'un des plats, des traces d'étoffe (Fig. 2).

Enfin à droite :

Deux pièces en fer qui doivent constituer un fermoir de bourse (Pl. II, fig. 4). Chacune d'elles se compose d'une tige cintrée, plate et repliée sur elle-même, de manière à former gouttière ; elle est munie, en son milieu et aux extrémités, d'une sorte de patte avec trou de goupille pour fixer le cuir ou l'étoffe de la bourse. A la branche antérieure s'est fixée par oxydation la petite boucle repercée et découpée, en bronze, qui servait à fermer la poche.

Cet objet, d'aspect très modeste, n'en est pas moins intéressant par sa rareté. Nous n'avons trouvé nulle part la mention de fermoirs analogues, sans doute parce que ces minces tiges de fer ont été détruites par l'oxydation ou négligées au cours des fouilles. Les fermoirs de bourse, décrits jusqu'ici et appartenant à la même époque, présentent une structure très différente¹.

Le mobilier de nos deux tombes n'a pas, comme on le voit, une grande valeur intrinsèque, mais son importance est considérable pour la détermination de la date qui doit leur être assignée. Les objets qui le composent sont caractéristiques en effet de l'époque dite Mérovingienne², en particulier les tenons de cour-

¹ Cf. Lindenschmidt, *Die Alterthümer der Merovingischen Zeit*, 1880-1889, in-8, p. 456 et pl. XXIV; Boulanger, *ouvr. cité*, p. 81, n°s 13, 14 et 20, et pl. 26.

² Nous préférons conserver cette dénomination plutôt que d'adopter celle de Burgonde, employée par la plupart des archéologues suisses. Elle nous paraît offrir, en effet, l'avantage de s'opposer nettement à l'époque suivante, dite Carolingienne, et d'être au demeurant plus exacte, même pour les contrées romandes. On ne doit point oublier en effet que la domination burgonde n'a pas, dans notre pays, duré plus d'un siècle et a été anéantie en 534 par les fils de Clovis. Or, l'époque archéologique que l'on voudrait désigner sous le nom de Burgonde comprend non seulement le

roie¹ et les boucles de ceinturon dont l'ardillon s'articule directement sur l'anneau², et que n'accompagnent point encore ces plaques et contreplaques typiques de la période Carolingienne³.

On peut même, grâce à un détail d'ornementation, serrer la question de plus près et fixer la date de ces sépultures à la fin des temps mérovingiens, soit au cours du VII^e siècle après J.-C. Nous venons de décrire, en effet, le décor de la boucle de la tombe B, obtenu au moyen de dents de loup estampées. D'après une intéressante observation de M. Boulanger⁴, cet élément ornemental se rencontre sur les fibules digitiformes des V^e et VI^e siècles, mais alors, c'est toujours par le burin qu'il est obtenu. A l'époque carolingienne, où ce décor devient si courant, le procédé change et c'est par percussion, à l'aide d'un poinçon triangulaire, que l'artiste exécute les dents de loup, comme c'est précisément le cas pour la boucle de Cessy. On voit donc que cet objet, incontestablement mérovingien par sa forme, annonce déjà l'époque suivante par la technique de son ornementation. Il en est de même de l'épingle de la tombe A, dont le renflement prismatique est déjà carolingien.⁵

Tombe C. — En terre libre, placée au nord des deux premières, sous la tombe n° 2 du palier supérieur, présentant la même orientation et ne renfermant que des ossements très mal conservés.

V^e siècle, mais tout le VI^e et une partie du VII^e. Quant à l'expression d'Helvèto-burgonde, mise à la mode par Troyon, elle nous paraît d'autant plus malheureuse qu'on l'applique souvent à propos de la région située sur la rive gauche du lac et du Rhône, où les Helvètes n'ont jamais mis le pied.

¹ Cf. Boulanger, *ouvr. cité*, p. 77, n° 9.

² *Ibid.*, p. 157-158.

³ Sur la transformation du mobilier funéraire du VI^e au VIII^e siècle et sa chronologie, voir J. Pilloy, *Etude sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, et *La question franque au Congrès archéologique de Charleroy*, dans le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1891, p. 20-21. — Cf. Boulanger, *ouvr. cité*, p. XXXVIII et suiv.

⁴ *Ouvr. cité*, p. 164 et pl. 44, fig. 4.

⁵ *Ibid.*, p. 141, n° 2 et pl. 39.

Etage supérieur.

Tombe n° 1. — L'état de conservation dans lequel nous l'avons trouvée et les caractères nettement déterminés qu'elle présente permettent de la considérer comme un véritable type de la plupart des sépultures en dalles qui ont été découvertes dans notre pays.

Le couvercle, formé de deux plaques, mesurait en place 2^m,20 de longueur et offrait l'apparence d'une semelle oblongue.

Longueur de la caisse : 1^m,93.

Largeur à la tête : 0^m,58.

Largeur aux pieds : 0^m,51.

Hauteur à l'intérieur : 0^m,40.

Le bord supérieur des dalles latérales est équarri, de manière à permettre l'ajustage du couvercle et les différentes parties de la caisse ont dû être assemblées avec soin, mais la poussée des terres et la position inclinée de la tombe dans le sens de la pente ont légèrement disjoint les différentes plaques dont aucun mortier n'assurait l'adhérence (Pl. III).

Les ossements d'homme que renferme cette sépulture sont presque intacts et présentent une structure très puissante. La tête était un peu inclinée sur l'épaule gauche. Dans son état actuel, le squelette mesure 1^m,80 de longueur et le fémur 0^m,50. Largeur aux épaules 0^m,45.

Bien que le terreau noir qui remplissait la tombe ait été enlevé couche par couche et avec des précautions minutieuses, nous n'avons pas trouvé trace d'un objet quelconque.

Tombe n° 2. — Placée à une distance de 70 cent. de la précédente, elle est moins bien conservée (Pl. III). Le couvercle s'est effondré dans l'intérieur de la caisse, brisant le crâne du mort qui s'y trouvait. La position générale du corps est d'ailleurs celle que nous avons plus haut décrite, mais les mains sont croisées sur le pubis¹.

¹ Cette position des mains est peu commune, mais a été constatée ailleurs. « On rencontre rarement les mains croisées sur le pubis et encore plus rarement sur la poitrine. » (Boulanger, *ouvr. cité*, p. XXXIII.)

Les dimensions du sarcophage sont les suivantes :

Longueur : 1^m,84.

Largeur à la tête : 0^m,54.

Largeur aux pieds : 0^m,48.

Nous avons recueilli, à la base du crâne, une petite épingle en bronze, placée obliquement de gauche à droite et dont la tête déjetée a la forme d'une spatule arrondie (Pl. I, fig. 3). La partie supérieure de la tige est quadrangulaire avec ornement en zig-zag sur trois de ses côtés. Si humble d'apparence que soit cette pièce, elle est cependant d'une importance décisive pour la détermination de l'époque des tombes de la rangée supérieure. On doit la considérer en effet comme la forme la plus simple de l'épingle-style, caractéristique des sépultures de femmes à l'époque carolingienne; on l'y trouve toujours à la même place et dans la même position où nous l'avons rencontrée à Cessy¹. Elle servait à maintenir le chignon. La destination de cet objet et sa signification au point de vue chronologique ne peuvent laisser aucun doute. Deux exemplaires pareils au nôtre ont été recueillis en effet par le Dr Gosse sous le crâne du mort, dans deux tombes du cimetière de La Balme près La Roche (Haute-Savoie)². L'une de ces épingles retenait encore, par oxydation, quelques-uns des cheveux dans lesquels elle avait séjourné. L'autre a été trouvée avec une contre-plaque en bronze et une fibule discoïde ornée de cabochons en verre, qui toutes deux sont incontestablement carolingiennes³.

Tombe n° 3. — Elle n'est séparée de la précédente que par une paroi mitoyenne⁴; sa construction est la même et les dalles du couvercle se sont également effondrées, mais sans trop détériorer les ossements (Pl. III).

¹ Boulanger, *ouvr. cité*, p. 141, n° 1 et pl. 50.

² H.-J. Gosse, *ouvr. cité*, t. IX, p. 93, t. XI, pp. 91 et 93, pl. III, fig. 23 et pl. IV, fig. 9. Par ses dimensions, sa forme quadrangulaire et son décor, cette dernière épingle, trouvée dans la sépulture d'un enfant, est identique à la nôtre.

³ Cf. Boulanger, *ouvr. cité*, p. XL et 125, n° 1.

⁴ Cette disposition a été également constatée dans un certain nombre de tombes en dalles de la Haute-Savoie (Le Roux et Marteau, *ouvr. cité*, p. 26).

— Voir aussi notre note 1 de la p. 92 relative aux sépultures de l'Ermitage Saint-Eucaire dans la Meurthe.

Elle mesure 1^m,75 de longueur, 0^m,43 de largeur à la tête et 0^m,38 aux pieds.

Nous n'y avons découvert aucun objet, mais elle présente cette particularité que deux corps y ont été déposés l'un sur l'autre et tous deux sur le dos¹ (Pl. IV, fig. 2). Le squelette supérieur, mieux conservé que l'autre dont le crâne n'est plus qu'à l'état de débris, présente une longueur de 1^m,57. Ces dimensions et celles de la tombe indiquent que celle-ci a dû recevoir les corps de deux jeunes gens.

L'épinglette trouvée dans la tombe n° 2 permet de rattacher sûrement les trois sépultures de notre rangée supérieure à l'époque carolingienne et probablement à la fin du VIII^e ou au commencement du IX^e siècle, si l'on en juge par l'absence, à l'exception de cet unique objet, d'un mobilier funéraire quelconque. On sait en effet que les inhumations habillées, interdites par un Concile sous Charlemagne, cessent peu à peu vers le début de ce siècle. D'autre part, c'est après la mort de cet empereur (814) que les cimetières commencèrent à se ranger autour des églises², ce qui n'est pas le cas pour les tombes de Cessy dont l'emplacement est encore celui de l'époque antérieure.

Malgré les nombreux sondages que nous avons opérés, soit dans le jardin, soit dans la cour et le sous-sol des dépendances et de la maison d'habitation, nous n'avons pas trouvé trace de l'existence d'autres sépultures en dalles. Notre but d'ailleurs était suffisamment atteint sans qu'il fût nécessaire, pour établir nos conclusions, de recourir à des fouilles plus complètes dont les résultats très incertains n'auraient point compensé la dépense.

Il résulte en somme, de l'ensemble des observations faites, que les sépultures de Cessy et toutes celles qui, dans notre canton, présentent les mêmes caractères, se rattachent incontestablement à la longue série des cimetières frans et burgondes, prolongés jusqu'à l'ère carolingienne, de la Normandie, de la Picardie, de

¹ La même observation a été faite par le Dr Gosse (*ouvr. cité*, t. IX, p. 6) dans l'une des tombes de La Balme.

² Cf. Cochet, *ouvr. cité*, pp. 205, 223, 314; Boulanger, *ouvr. cité*, p. XLI.

la Lorraine¹, de la Champagne, de la Bourgogne² et, avec des analogies plus étroites encore, de la Savoie et du canton de Vaud³. C'est bien, toute proportion gardée quant à la richesse du mobilier, la même civilisation, les mêmes rites funéraires, les mêmes coutumes.

A Cessy et sur le territoire genevois, nous retrouvons, comme dans les contrées que nous venons de mentionner, l'emplacement choisi sur une pente tournée au midi⁴, la forme trapézoïde des tombes dont la matière seule varie suivant les régions⁵, leur disposition en étages, aux mêmes profondeurs⁶, la position des corps et leur orientation ordonnée de telle sorte que le visage du mort soit sensiblement tourné vers le lever du soleil⁷.

¹ Les tombes découvertes par G. Boulangé, en 1852, à l'Ermitage Saint-Eucaire, commune de Pompey (Meurthe), offrent par exemple une ressemblance frappante avec celles de Cessy; la construction en est identique, ainsi que la forme et les proportions. M. Boulangé signale même des tombes accolées, comme celles que nous venons de décrire sous les n°s 2 et 3. Ces sépultures, données par l'auteur comme gallo-romaines, appartiennent incontestablement à l'époque suivante, ainsi que le démontre leur mobilier funéraire. (Voir *Journal de la Société archéologique et du Comité du Musée Lorrain*, mai 1852, p. 26).

² Baudot, *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne*. Dijon, 1860, in-4°.

³ C'est ainsi que, dans le cimetière de Bel-Air près Cheseaux sur Lausanne, exploré par Fr. Troyon en 1838, les tombes sont orientées du nord-ouest au sud-est et que l'on a constaté l'existence de sépultures en terre libre à côté de celles construites en dalles (Troyon, *ouvr. cité*, p. 2).

⁴ Boulanger, *ouvr. cité*, p. XXXI.

⁵ Cochet, *ouvr. cité*, p. 35; Boulanger, *ouvr. cité*, pp. XXIII et 117. — Ces auteurs font observer que les cercueils gallo-romains sont rectangulaires et orientés du midi au nord, la tête au sud.

⁶ « Il n'est pas rare de trouver des sépultures du VIII^e siècle superposées ou à cheval sur des tombes du VI^e. La profondeur des fosses varie de 80 cent. à 1^m,75; elles étaient creusées en moyenne à 50 cent. les unes des autres » (Boulanger, *ouvr. cité*, p. XXXII). — L'abbé Cochet (*ouvr. cité*, p. 209) a constaté en Normandie jusqu'à trois étages de tombes, aux profondeurs de 0^m,25, 0^m,70 et 1^m,50.

⁷ Partout, dans les cimetières du V^e au IX^e siècle, la position des corps, dite horizontale anatomique, a été constatée comme règle générale, ainsi que leur orientation, la tête vers l'occident et les pieds au levant, mais avec des variations comprises dans les limites d'un quart du compas envi-

D'autre part, si les objets que nous ont livrés les sépultures de Cessy ne peuvent être comparés au riche mobilier de certains cimetières de la Normandie, de la Picardie ou de la Bourgogne, ils n'en sont pas moins chronologiquement typiques et les ossements recueillis permettront, grâce à leur état de conservation, des études anthropologiques que notre incomptence en la matière ne pouvait nous autoriser à entreprendre.

Il nous est donc permis de croire que les recherches poursuivies dans ce petit cimetière contribueront, en quelque manière, à l'histoire de la population qui a vécu sur notre sol après les grandes invasions barbares, soit entre le VI^e et le IX^e siècle, d'autant plus qu'il sera facile de rétablir une ou deux de ces tombes au nouveau Musée d'Art et d'Histoire, dans les conditions mêmes où elles ont été rendues au jour.

ron, c'est-à-dire que la direction des pieds peut osciller du nord-est au sud-est en passant à l'est. On a généralement admis, avec l'abbé Cochet (*ouvr. cité*, p. 219), que ces variations sont dues au fait que le fossoyeur, n'ayant pas de boussole, devait se guider sur le point où le soleil se lève, point qui se déplace sur l'écliptique au cours des saisons. Cette explication est vraisemblable, mais elle doit être adoptée, croyons-nous, avec cette réserve que l'orientation donnée aux premières tombes creusées a dû souvent déterminer la direction des suivantes. C'est ainsi que presque toutes les sépultures du cimetière de Bel-Air sont placées du nord-ouest au sud-est, de même que toutes celles de Cessy. Sur l'ensemble des observations concordantes que nous venons de résumer, voir les ouvrages déjà cités de Lindenschmidt, pp. 115, 129, 130; Troyon, p. 2; Gosse, IX, pp. 1-2; Le Roux et Marteau, pp. 26-27; Boulanger, p. XXXII-XXXIII.
